LA POSTE

PROTOCOLE D'ACCORD

Le 7 décembre 2006,
Entre
La DOT Colis Ile de France, dont le siège est situé 140 boulevard du Montparnasse – 75675 PARIS Cedex 14, représentée par Monsieur Daniel MARTINIE Directeur DOT Colis Ile de France, Monsieur A-J Magniez Directeur de la livraison, Mme Corinne Prévost DRH, Monsieur Patrick Larher responsable Sûreté.

d'une part,
Et les organisations syndicales CGT, CFDT, FO,

L'audience a débuté à 15h00 et a pris fin à 21h30
Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1- Le paiement des heures supplémentaires effectuées au delà de la vacation ;
2- Le réaménagement des organisations de travail en agence à/c de 2007 avec la reconstitution des volants de remplacement à hauteur de 20 % effectif ;
3- Renforcer les travaux d'accompagnement des circuits afin de définir des niveaux d'emport réalisables et réalistes ; comblement des postes d'opérateur animateur ;
4- Renfort de fin d'année 2006 par le recours à la sous-traitance en ACP et le recrutement de 97 CDD en PFC
5- Conditions de travail : équipement de chaque ACP d'un transpalette élévateur ;
6- Discipline : respect des échelles de sanctions et échanges préalables sur les dossiers envisagés en CCP avec les organisations professionnelles;
7- Le Challenge livraison de décembre est porté à 200 euros bruts. La période de référence est du 11 au 30 décembre 2006.
8- Le présent accord fera l'objet d'une communication dans le cadre d'un ETC à compter du 8 décembre 2006.

Suite à cette négociation, l'ensemble des signataires s'engagent :
- à échanger dans une relation sociale sereine dans les établissements Coliposte ;
- à maintenir un dialogue social permanent dans le cadre d'une commission de suivi dont le calendrier et les modalités de mise en œuvre seront arrêtés début 2007.

Le présent protocole sera applicable sous condition de la levée du préavis déposé par l'intersyndicale signataire.

SIGNATAIRES
LA POSTE :
Monsieur Daniel Martinie

Monsieur André-Jean Magniez

Madame Prévost

Monsieur Larher

Les Organisations syndicales dûment mandatées

CGT Monsieur Largent ; Monsieur Gace

FO Monsieur Permaye, Monsieur Devémy

CFDT Monsieur Zago ; Monsieur Louis-Joseph